

L'État belge "condamné" dans un procès fictif dénonçant les maux de la Justice

■ Ce 20 mars, c'est la Journée de la justice, organisée depuis 2015. Diverses actions de mobilisations ont eu lieu.

Reportage Maryam Benayad

Mon office poursuit les accusés, Justice et État belge, comme auteurs, comme coauteurs, comme complices pour ne pas avoir respecté l'État de droit."

"J'accuse la Justice de ne pas avoir respecté les délais raisonnables dans son action de juger. De ne pas veiller à une organisation professionnelle de son action. De multiplier les dysfonctionnements au préjudice des justiciables."

"J'accuse l'État belge de ne pas mettre les moyens humains et financiers suffisants à la disposition de la justice. De ne pas respecter ses propres lois. Traitements inhumains et dégradants. Surpopulation carcérale. Non-respect des cadres légaux dans la magistrature. J'accuse de ne pas respecter les jugements prononcés par le pouvoir judiciaire."

"Je requiers d'appliquer la loi pénale, et de déclarer les accusations établies, j'ai dit."

Ces mots ont été prononcés par le bâtonnier Jean-Pierre Buyle.

Non pas en tant qu'avocat, mais en tant que faux procureur général lors du procès fictif contre la Justice et contre l'État belge. Un acte d'accusation

L'État belge tentera de se défendre en rappelant que l'heure est à l'austérité, que les moyens à allouer le sont en priorité pour se protéger contre les menaces russes, chinoises ou autres.

tout aussi fictif, mais qui énumère tous les maux, bien réels, de l'appareil judiciaire belge.

"Aussi long qu'une véritable audience"

Sorte de pièce de théâtre tragicomique, ce procès fictif a été organisé ce 19 mars par l'Association syndicale des magistrats (ASM). Lassée de répéter, en vain, les revendications du monde judiciaire pour plus de moyens, l'ASM a donc imaginé une fausse audience publique (et quelque peu humoristique) avec de véritables acteurs du monde judiciaire sur scène pour représenter accusés, juges et avocats, face à un jury populaire pour le moins extraordinaire. Et pour cause, l'auditoire Paul-Emile Janson, à l'ULB, qui faisait office de salle d'audience, était comble pour l'événement. Il s'agissait également du dixième anniversaire de la journée de la justice, qui a lieu chaque 20 mars depuis 2015.

Et sur scène, il y avait du beau monde issu de l'avocature et la magistrature. Un casting de haut vol pour un faux procès qui dura près de deux heures. Trop long, diront certains. "Aussi long qu'une véritable audience durant laquelle il manque de tout, surtout du temps et des moyens", résumera une magistrate présente dans l'assemblée populaire.

Compte rendu.

"Juges robots et intelligence artificielle"

Les accusations à l'encontre de la Justice et de l'État de droit sont lourdes. Pourtant, leurs avocats



Scène finale du procès fictif de la Justice et de l'État belge, organisé par l'Association syndicale des magistrats le 19 mars 2025, à l'ULB.

ont plaidé non coupable. Du côté de la Justice, on expliquera qu'on ne peut lui imputer une quelconque responsabilité concernant les délais de justice trop longs. Et de rappeler qu'il faut 43 % de juges en plus pour gérer la masse de travail actuelle, dénonçant à la fois le manque de cadres que l'État ne règle pas, et l'importante surcharge de travail. *"Saviez-vous qu'on nous a déjà demandé de choisir entre une rame de papier et du papier W.-C. ? Vous riez, mais c'est la vérité. Dois-je reconnaître que je suis débordée ? Je le reconnais. Est-ce de ma faute ? Non."*

Et d'ajouter: *"Je suis sur le banc des accusés, mais je devrais être sur le banc des victimes. Poser la question de ma responsabilité, c'est comme demander à une victime de viol si sa jupe n'était pas trop courte."*

L'État belge tentera de se défendre en rappelant que l'heure est à l'austérité, que les moyens à allouer le sont en priorité pour se protéger contre les menaces russes, chinoises ou autres. Il intime également la Justice de revoir sa façon de travailler, ciblant des juges trop réfractaires face au changement, comme une certaine digitalisation prônée par le politique.

Le procureur général, agacé par ce "ping-pong" incessant entre les deux accusés, suggère que des *"juges robots et des outils d'intelligence artificielle"* soient utilisés pour aider la Justice à rédiger ses jugements, à les prononcer, bref à avancer en gagnant temps et argent.

Cette piste de solution – qui a fait sourire l'ensemble de l'auditoire – est en fait une critique, à peine voilée, à l'égard des propositions politiques visant par exemple à limiter le nombre d'audiences au palais de justice remplacées par les audiences en visioconférence.

La Justice innocentée

Appelé à la barre comme témoin, le procureur du Roi de Bruxelles, Julien Moinil, évoqua notamment une véritable histoire. Celle d'une personne travaillant au sein du parquet et décédée d'un arrêt cardiaque à 47 ans seulement. Sa façon à lui de rappeler froidement que la surcharge de travail à des réelles conséquences, également humaines.

L'avocat Harold Sax, au nom de l'Observatoire des prisons, décrira en détail, notamment à l'adresse des juges qui envoient des individus en prison, la catastrophe sanitaire des établissements pénitentiaires de la Belgique, alors que l'État belge a été condamné, pour cela, à de multiples reprises.

"Ne condamnez pas la justice, vous ne feriez que vous condamner vous-même", plaidera Jean de Godt.

Ses mots ont manifestement été entendus puisqu'à l'issue de ce faux procès, la Justice a été jugée innocente par près de 77 % du faux jury populaire. Pas moins de 96 % des votants ont jugé l'État belge coupable.

"Quand les juges demandent plus de moyens, ce n'est pas pour leur confort personnel, mais pour les justiciables. Ce faux procès a permis de le rappeler encore ce soir", a glissé, en marge de l'événement, Manuela Cadelli, pour l'Association syndicale des magistrats. *"Cela fait dix ans que nous portons notre message. Unis par l'amour de la justice, nous continuerons tant qu'il le faudra"*, prévient-elle.

Rencontre avec le ministre de la Justice

Les actions de mobilisation étaient organisées ce jeudi après-midi. Une délégation de professionnels du droit a rencontré le ministre de la Justice, Annelies Verlinden (CD&V), et lui a remis une lettre ouverte pour réclamer des moyens financiers et humains *"à la hauteur des besoins"*.

À l'issue de la réunion, ses membres ont estimé avoir été entendus.